

# PRÉFET DE VAUCLUSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 30/11/2021 a été prescrite une enquête publique préalable au classement du centre-historique de Cavaillon au titre des sites patrimoniaux remarquables.

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public à l'élaboration d'une décision publique ayant une incidence sur l'environnement.

La législation sur les sites patrimoniaux remarquables a pour but de protéger, de conserver et de mettre en valeur le patrimoine d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager de nos territoires.

Cette enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, **du mercredi 05 janvier 2022 à 9 heures au vendredi 04 février 2022 à 17 heures inclus à la mairie de Cavaillon - Place Joseph Guis - 84300 Cavaillon.**

Des informations peuvent être demandées à l'architecte des bâtiments de France à l'adresse courriel suivante : [udap.vaucluse@culture.gouv.fr](mailto:udap.vaucluse@culture.gouv.fr)

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 – Tel : 04 88 17 82 24

Monsieur Patrick THABARD, fonctionnaire en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à l'accueil de la mairie de Cavaillon – Place Joseph Guis, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30),

Le dossier sera en outre consultable

- sur un poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit en mairie de Cavaillon –
- sur le site internet des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) – rubrique publications)
- sur le site internet de la ville de Cavaillon ([www.cavaillon.fr](http://www.cavaillon.fr))

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit sur le registre ouvert à cet effet à l'accueil de la mairie de Cavaillon – Place Joseph Guis – 84300 Cavaillon ou les adresser par voie postale au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête à cette même adresse.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : [pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr) en précisant bien l'objet de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables à l'accueil de la mairie de Cavaillon – Place Joseph Guis, siège de l'enquête.

Elles sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Seules les observations parvenues pendant le délai d'enquête seront prises en considération.

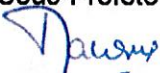
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, salle Vidau – 61 passage Vidau – 84300 Cavaillon comme suit :

- le mercredi 05 janvier 2022 de 9h à 12h
- le lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h
- le vendredi 04 février 2022 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de Cavaillon, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)).

Sous réserve des résultats de l'enquête, le ministre de la Culture pourra prendre l'arrêté portant classement du centre-historique de Cavaillon au titre des sites patrimoniaux remarquables.

Fait à Avignon **30 NOV. 2021**  
Pour le Préfet et par délégation  
la Sous-Préfète d'Apt

  
Christine HACQUES